

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2132

présenté par

Mme Pasquini, M. Raux, Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Ben Cheikh, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	45 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	45 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	45 000 000	45 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à financer le recrutement de 1 500 assistants sociaux, soit 1 par Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), pour mieux détecter les situations de grande précarité chez les élèves.

Le service social en faveur des élèves s'appuie sur quelque 2 700 assistants sociaux et conseillers techniques de service social placés sous l'autorité de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Il intervient en premier lieu dans les établissements du second degré et, en fonction des choix académiques, dans la mesure où les moyens le permettent ou à titre expérimental en REP+ notamment, dans les écoles, ainsi qu'au sein des maisons départementales des personnes handicapées. Le secteur d'intervention comprend un ou plusieurs établissements en fonction des critères d'implantation des postes.

La charge de travail n'a jamais été aussi forte pour ces assistants sociaux avec l'enchaînement des crises économiques et leur nombre – 2 700 pour 12 millions d'élèves – ne suffit pas à traiter efficacement les situations de difficulté. Or, ces dernières années, comme le montre le rapport de Jean-Paul Delahaye (ancien DGESCO) sur la grande pauvreté, l'école est devenue le seul service public auxquels les habitants se fient dans certains quartiers. Les assistants sociaux de l'Education nationale se sont imposés comme les relais les plus appropriés pour détecter les situations de décrochage, le manque de ressources financières ou les problèmes d'isolement. L'école remplit un nouveau rôle de point d'ancrage et d'intermédiaire entre les familles et les organismes chargés de la politique médicale et sociale.

Pour mettre la France au niveau de ses ambitions sur la grande pauvreté, nous proposons donc de recruter un assistant social par QPV, dans lesquels vivent actuellement 10 % des élèves. Nous préconisons par ailleurs d'élargir le périmètre de l'action sociale au 1^{er} degré dans les territoires urbains et ruraux défavorisés.

Afin de respecter les exigences de l'article 40 de la Constitution et de la LOLF, le législateur est contraint de compenser la dépense par un gage sur un autre programme de la mission concernée.

Dès lors, le présent amendement procède :

- d'une part, à l'augmentation de 45 000 000 euros (en AE et CP) de l'action 04 « Action sociale » du programme 230 « Vie de l'élève »
- d'autre part, à une baisse d'un même montant de 45 000 000 euros (en AE et CP) de l'action 08 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (en hors T2).